

**DISPOSITIF 5 BIS DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS 2021-2027
CREER LA RESSOURCE DE DEMAIN PAR UN REBOISEMENT ADAPTE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE - EXPERIMENTATION**

OBJECTIF

Mettre en place des reboisements expérimentaux avec un suivi scientifique dans la durée pour évaluer l'adaptation des essences au changement climatique, détecter l'émergence de risques sanitaires et préparer l'avenir du reboisement face au changement climatique avec des choix d'essences, de provenance, de travaux sylvicoles, de variabilité génétique...

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Proposer un projet de reboisement original à but expérimental avec l'application d'un protocole de suivi rigoureux.

Ce projet doit avoir une surface minimale de 0,5 ha.

S'engager au suivi de l'expérimentation sur 15 ans et la publication annuelle des résultats du suivi.

Sont éligibles, les collectivités et leurs groupements, les associations, les propriétaires privés et les organismes forestiers (CRPF, ONF, Coopératives...).

AIDES

Forfait maximal de 10 000 € sur les travaux d'investissement liés à la mise en place de l'expérimentation comprenant son suivi annuel.

Dans la limite de 1 expérimentation par an.

PIECES A FOURNIR

Au dépôt de dossier : formulaire de demande de subvention dûment daté et signé + dossier de présentation technique et financière du projet d'expérimentation + protocole de suivi + plan cadastral des parcelles à boiser ou à reboiser + extrait de matrice cadastrale + montage financier + formulaire d'engagement du bénéficiaire dûment daté et signé + RIB.

À la demande de versement de la subvention : état récapitulatif des dépenses dûment certifié + mémoire technique des résultats du suivi à fournir sur la durée de l'expérimentation.

L'instruction terrain est assurée par le CRPF en forêt privée (Contact : 04 77 58 02 98) et par l'ONF (Contact : 04 77 32 30 56) en forêt publique

L'instruction administrative et financière est réalisée par le service forêt et filière bois du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction de la Forêt et de l'Agriculture

2 rue Charles de Gaulle 42022 St Etienne cedex 1